



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

27 MAI 2026

SLO

ID : 041-214100323-20260526-DEC2026_025-DE

DÉCISION DU M

N°2026-025

MARCHÉS PUBLICS

Bâtiments communaux – Améliorations thermiques

Le Maire de la Commune de Chailles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°41 032 022 bis / 2026 – 5.4 du 11 mai 2026 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 1-4° autorisant ce dernier à « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu la délibération n°041 032 015/2026 – 7.1 du 09/03/2026 portant vote du Budget Primitif principal – Exercice 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} –

De retenir le devis n°DEV00005517 du 27/04/2026 établi par DSC PUBLICITÉ situé ZA L'ARTOUILLAT – 5 rue des Gravières à CHAILLES 41120 pour la fourniture et la pose de films solaires pour l'école élémentaire Simone Veil, s'élevant à 9050,40€ TTC.

ARTICLE 2 –

De retenir le devis n°DE06942 du 27/04/2026 établi par SEEM CLIMATISATION situé 6 rue des Sablons à CHAILLES 41120 pour la fourniture et l'installation de deux pompes à chaleur type air/air pour le chauffage et la climatisation de la salle de garderie de l'école élémentaire Simone Veil, s'élevant à 12000,00€ TTC.

ARTICLE 3 –

De retenir le devis n°D202500136 du 01/12/2025 établi par ADCX Artisan Plaquiste situé 5 impasse des Forgerons à CHAILLES 41120 pour la fourniture et la pose de faux-plafond ainsi que la fourniture et la pose de laine de verre pour le bâtiment de l'école élémentaire Simone Veil (garderie, salle de classe et couloir) s'élevant à 4506,51€ HT soit 5407,81€ TTC, pour la salle des fêtes (Espace Chavil) s'élevant à 602,82€ HT soit 723,38 TTC mais également pour la Maison Médicale s'élevant à 1545,85€ HT soit 1855,02€ TTC. Pour un montant total de 7986,22€.

ARTICLE 4 -

La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire, une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 041-214100323-20260526-DEC2026_025-DE

SLOW

ARTICLE 5.-

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Chailles, le 26/05/2026

Le Maire,

Florent MARMAGNE



*Certifié exécutoire compte tenu de la
publication ou de l'affichage le 26/05/2026*

*Le Maire,
Florent
MARMAGNE*



02 54 58 93 36 - 06 08 71 03 93



ZA de l'Artouillat - 5 Rue des Gravières
41120 CHAILLES - dsc-publicite@orange.fr

N° : DEV00005517

Date d'émission : 27/04/2026

N° client : CL0130

Devis valable jusqu'au 27/05/2026

Devis

Mairie de CHAILLES

78 Rue Nationale

41120 chailles

FRANCE

MAIRIE DE CHAILLES
Courrier reçu le

27 AVR. 2026

Réf. : FILMS SOLAIRES ECOLE

Libellé	Qté	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
PAD -FOURNITURE ET POSE DE FILM SOLAIRE Aspect miroir extérieur Energie Solaire Rejetée : 80% Transmission de Lumière : 24% Réflexion de Lumière Visible : 60% ECOLE x1 850 x 1460mm / x19 890 x 1960mm x1 260 x 1850mm / x1 800 x 1850mm x2 890 x 1880mm	1,00	2 679,00 €	0,00%	2 679,00 €	20,00%
PAD -FOURNITURE ET POSE DE FILM SOLAIRE ALSH x3 860 x 1960mm / x4 850 x 1870mm x2 270 x 1840mm / x2 790 x 1840mm x4 850 x 1960mm / x4 800 x 1960mm x1 830 x 1880mm	1,00	2 232,00 €	0,00%	2 232,00 €	20,00%
PAD -FOURNITURE ET POSE DE FILM SOLAIRE RAM x7 830 x 1960mm / X4 840 x 1960mm	1,00	1 227,00 €	0,00%	1 227,00 €	20,00%
PAD -FOURNITURE ET POSE DE FILM SOLAIRE VERRIERE x1 1180 x 590mm / x4 1180 x 630mm	1,00	400,00 €	0,00%	400,00 €	20,00%
PAD -FOURNITURE ET POSE DE FILM SOLAIRE CANTINE x4 840 x 1960mm / x5 830 x 1960mm	1,00	1 004,00 €	0,00%	1 004,00 €	20,00%

Nous commencerons les travaux à réception du devis accordé, accompagné d'un acompte de 30% du TTC. Solde à la fin des travaux. Merci de votre compréhension



02 54 58 93 36 - 06 08 71 03 93



ZA de l'Artouillat - 5 Rue des Gravières
41120 CHAILLES - dsc-publicite@orange.fr

N° : DEV00005517

Date d'émission : 27/04/2026

N° client : CL0130

Devis valable jusqu'au 27/05/2026

Devis

Mairie de CHAILLES

78 Rue Nationale

41120 chailles

FRANCE

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	7 542,00 €	20,00%	1 508,40 €

Total HT	7 542,00 €
TVA	1 508,40 €
Total TTC	9 050,40 €

Règlement	Virement
Echéance(s)	

Bon pour accord

Exécution à réception

Bon pour accord
Date et signature

Fait à Chailles, le... 26/05/2026

Le Maire
Florent MARMAGNE



Coordonnées bancaires	
Nom	Crédit Agricole
IBAN	FR76 1440 6013 1083 3154 3492 882
BIC	AGRIFRPP844

S=EM

SEEM CLIMATISATION

VOTRE BIEN-ÊTRE EN TOUTES SAISONS !

APRES-VENTES.DEPANNAGE.CHAUFFAGE.CLIMATISATION



6 RUE DES SABLONS

41120 CHAILLES

Tél : 02.54.79.42.79

Site web : <https://www.seem-climatisation.fr/>

Email : seem-clim@seem-climatisation.fr

MAIRIE DE CHAILLES
Courrier reçu le

27 AVR. 2026

- MAIRIE DE CHAILLES (GARDERIE)
78 RUE NATIONALE
41120 CHAILLES
Date : 27/04/2026

Objet :

*Projet d'installation de 2 pompes à chaleur type air/air
pour le chauffage et le rafraîchissement
dans deux salles de la garderie*

Monsieur, Madame,

Nous vous remercions d' avoir sollicité notre entreprise pour votre projet de chauffage
cité en référence ci-dessus , et pour lequel vous trouverez ci-joint un devis détaillé.

N'hésitez pas à nous consulter pour des détails techniques, prise de rendez vous sur place ou autre...

Afin de valider votre projet, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire
du devis signé, avec la mention "Bon pour Accord", accompagné de votre chèque d'acompte
selon conditions précisées sur le devis.

Nous restons à votre disposition, et espérant avoir répondu à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur,
Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Le Responsable Technique

M. METAIS

SEEM CLIMATISATION

6 Rue des Sablons

Tél. : 02 54 79 42 79 - Fax : 02 54 79 42 91

41120 CHAILLES

SIRET 441 292 919 00012

Pièce jointe : DE06942



SEEM CLIMATISATION

VOTRE BIEN-ÊTRE EN TOUTES SAISONS !



SEEM CLIMATISATION

6 RUE DES SABLONS

41120 CHAILLES

Tél : 02.54.79.42.79

Site web : <https://www.seem-climatisation.fr/>

Email : seem-clim@seem-climatisation.fr

Devis N° DE06942

Date : 27/04/2026

Adresse du chantier:

- MAIRIE DE CHAILLES (GARDERIE)
GARDERIE

41120 CHAILLES

Adresse de facturation:

- MAIRIE DE CHAILLES (GARDERIE)
78 RUE NATIONALE

41120 CHAILLES

Description des travaux :

SUITE A LA VISITE PRÉALABLE DU 25/03/2025

Description	Qté	Unité	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
PROJET : INSTALLATION DE 2 MONO SPLIT DANS 2 SALLES DE LA GARDERIE.						
SURFACE CHAUFFÉE PAR LE MATÉRIEL : 158 M²						
NOS TRAVAUX CONSISTERAIENT EN :						
-Fourniture et pose de deux pompes à chaleur type air/air de marque ATLANTIC modèle mono-split AOYG36KQTA triphasé au R32, délivrant une puissance variable en froid de 2,8 à 10,6 kw et en chaud de 2,7 à 12,5 kw (Cop 3,56 / Scop 3,90 / Eer 3,04 / Seer 5,60). Les unités seraient installées sur pied Rubberfoot sur le côté de la garderie <u>sur dalle de votre fourniture</u> .						
Seraient raccordées sur celles-ci:						
-Deux unités plafonniers ABYG36KRTA initiale grande puissance. Les unités intérieures seraient installées au plafond dos à dos, au dessus de la porte coulissante de séparation.						
-Fourniture et pose des liaisons frigorifiques, passage dans le plafond.						
-Fourniture et pose des évacuations de condensat en écoulement libre vers le sanitaire.						
-Fourniture et pose de deux thermostats filaires.						
-Fourniture et pose de deux alimentations électriques triphasés depuis le tableau avec interrupteurs de proximité.						
-Test pression d'azote .						
-Tirage au vide.						
-Tous raccordements, mise en service et essais.						
.../...						

Description	Qté	Unité	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
.../... SUITE DE LA PAGE 1 DU DEVIS N° DE06942						
MONTANT :						
POMPES A CHALEUR TYPE AIR/AIR DE MARQUE ATLANTIC AU R32 MODÈLE MONO-SPLIT AOYG36KQTA TRI SCOP 3,90 à +7°C extérieur Puissance nominale calorifique : 10,8 kw	2,00	EUR	2 227,00		4 454,00	20,00
UNITÉS INTÉRIEURES PLAFONNIERES INITIALES ABYG36KRTA	2,00	EUR	1 630,00		3 260,00	20,00
TÉLÉCOMMANDES FILAIRES	2,00	EUR	120,00		240,00	20,00
PIEDS RUBBERFOOT	2,00	EUR	88,00		176,00	20,00
LIAISONS FRIGORIFIQUES	2,00	EUR	240,00		480,00	20,00
ÉVACUATIONS DE CONDENSAT	1,00	EUR	80,00		80,00	20,00
MOULURES ET ACCESSOIRES	1,00	EUR	40,00		40,00	20,00
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE, INTERRUPTEUR DE PROXIMITÉ, DISJONCTEUR	1,00	EUR	290,00		290,00	20,00
MAIN D'ŒUVRE ET MISE EN SERVICE	1,00	F	1 710,00		1 710,00	20,00
REMISE COMMERCIALE	-1,00	EUR	730,00		-730,00	20,00
Sous-total					10 000,00	
A la charge du client : -Dalle pour groupe .../...						

Des crip tion	Qté	Unité	P.U . HT	% Rem	Montant HT	TVA
.../... SUITE DE LA PAGE 2 DU DEVIS N° DE06942 GARATLANTIC/FUJITSU - Garantie ATLANTIC / FUJITSU :Etant station agréée, extension de garantie, (sous réserve d'un contrat d'entretien signé dès la première année au prix de 240 € HT tva en sus 3 ans pièces (dont 1 an de MO pour la première année) 5 ans compresseur CONDGAR - Condition de garantie : La garantie ne couvre pas les disfonctionnements engendrés par un manque d'entretien des appareils ou une utilisation non conforme aux prescriptions. La totalité des factures doivent étre réglées pour que les garanties s'appliquent. Matériel : ATLANTIC Délai fournisseur : 4 à 6 semaines sous réserve d'approvisionnement fournisseur Nom du Commercial : METAIS M. Conditions générales de vente : au verso (le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte) Documentation jointe : OUI Offre valable : 1 mois						

Sous réserve du taux de TVA en vigueur à la date de la réalisation des travaux. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.
Assurance décennale et responsabilité civile MAAF N°14109 4497 Q-MCE-001, valable en France métropolitaine.

Entreprise adhérente à l'association de médiateurs agréés: MEDIMMOCONSO, 1 allée du parc Mesemena 44500 LA BAULE (siren 82553037),
contact@medimmoconso.fr
Entreprise habilitée à manipuler les fluides frigorigènes selon attention de capacité ADC Fluide N° 20104
QUALIPAC - RGE N° QPAC/48230 - Installation - Maintenance - Dépannage
Pompe à chaleur type eau/eau, air/eau, air/air - Installation à détente directe en plusieurs parties.

Clause de réserve de propriété :

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires.
Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	10 000,00	2 000,00

Coordonnées bancaires société :
Banque : Banque Populaire S.E.E.M CLIMATISATION

RIB : 18707007890812109202039

IBAN : FR7618707007890812109202039

BIC : CCBPFRPPVER

Conditions de règlement: 30% accept°devis, 30% démarr.trv soldé
recept°facture

Total HT	10 000,00
Total HT Net	10 000,00
Total TVA	2 000,00
Total TTC	12 000,00
Acomptes	0,00
Net à payer	12 000,00 €

Pour le client (signature précédée de la mention :
Lu et approuvé, bon pour accord)

Bon pour accord

Exécution à réception

Pour l'entreprise (signature et cachet)
SEEM CLIMATISATION

6 Rue des Sablons
Tél. : 02 54 79 42 91 Fax : 02 54 79 42 91
41120 CHAILLES
SIRET 441 292 919 00012

Fait à Chailles, le. 26/05/2026

Le Maire
Florent MARMAGNE



CONDITIONS GENERALES DE VENTE. – SEEM CLIMATISATION 41120 CHAILLES

Article 1

Sauf accord particulier, toute facture non réglée avant la date d'échéance mentionnée, entraînera de plein droit par jour de retard une majoration du montant TTC, calculée sur la base annuelle de: 1,5 x le taux d'intérêts légal annuel majoré de 50%.

Article 2

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Article 3

Sauf accord particulier stipulé, nos factures sont à régler par chèque bancaire ou postal, ou par virement bancaire dans un délai de 20 jours suivant la date de facturation.

Article 4

Conformément à la loi du 25 Janvier 1985, les marchandises vendues demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral de la facture. En cas de litige, attribution de compétence est faite au tribunal de BLOIS.

Article 5

Toute acceptation de devis, de contrat d'entretien, vaut pour acceptation des présentes conditions générales de vente.

Article 6

Passé la date limite de validité mentionnée sur nos devis, notre offre pourra être réactualisée en fonction des conditions économiques en vigueur à la date considérée.

Notre offre (devis établi) est limitée aux prestations et matériels décrits, les travaux supplémentaires sont soumis à facturation, soit après établi un nouveau devis complémentaire ou, soit en régie après accord écrit du client.

Les demandes de travaux ou de matériels ne sont prises en considération qu'après réception du devis accepté (valant bon de commande, d'une confirmation écrite et/ou d'un acompte s'il est demandé).

Concernant les devis de réparation sauf accord particulier stipulé, aucune garantie pièce, main d'œuvre et déplacement n'est due sur les matériels existants au titre de nos interventions.

Article 7

Notre société ne peut être tenue pour responsable des retards de livraison, ou de réparation, consécutifs aux délais d'approvisionnement des pièces détachées ou des matières premières.
Les frais de port seront facturés en sus.

Article 8

Aucune acceptation de nos devis ne sera prise en considération, si un acompte n'est pas versé à la commande (demande d'acompte portée sur nos offres de prix (devis établi)).

Les acomptes ne sont pas restitués dans leur intégralité en cas d'annulation de commande, si celle-ci ne nous parvient pas dans les 48 H00 qui suivent l'accord.

En cas de restitution, tous les frais de réintégration des matériels (frais de port, remise en stock fournisseurs, emballage et divers) seront déduits des acomptes avant remboursement.

Article 9

Toute intervention fait l'objet d'un rapport détaillé.

La facturation est effectuée d'après le rapport d'intervention qui est signé par le client après chaque visite.

Toute heure commencée est due, ensuite elle sera facturée au temps passé (exemple : 45mn sera facturé 1 heure ; 1h45mn sera facturé 1h75...), sera facturé également un forfait déplacement (nous consulter selon votre commune)

Seuls les devis pour projet neuf ne sont pas facturés.

Article 10

En cas de conflit non résolu entre les 2 parties, l'entreprise est adhérente à l'association MEDIMMOCONSO 1, Allée du Parc Masemena 44500 La Baule (siren 823553037) ; contact@medimmoconso.fr



M. MARMAGNE Florent
78 rue nationale
41120 Chailles

DECAUX Anthony
5 Impasse des Forgerons
41120
Chailles
France
TVA N° FR81914298161
Tél : 06 73 13 76 48
Email : adcx_entreprise@outlook.fr

Devis

N° D202500162
En date du : 01/12/2025
Valable jusqu'au : 31/12/2025

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	U.	PRIX U.	TVA	TOTAL HT
1	<u>Ecole primaire</u>					<u>1 523,82 €</u>
1.1	Garderie					0,00 €
1.2	Fourniture et pose de faux-plafond suspendu démontable dalle tonga ép22mm 120x60	29,52	m²	30,00 €	20,00 %	885,60 €
1.3	fourniture et pose laine de verre isover 240mm revêtu kraft 6 RD (m2 K/W) acermi 018/100	29,52	u	21,62 €	20,00 %	638,22 €
2	<u>Ecole primaire</u>					<u>2 982,69 €</u>
2.1	Salle de classe et couloir					0,00 €
2.2	Fourniture et pose de faux-plafond suspendu démontable dalle tonga ép22mm 120x60	46,51	m²	30,00 €	20,00 %	1 395,30 €
2.3	fourniture et pose laine de verre isover 240mm revêtu kraft 6 RD (m2 K/W) acermi 018/100	46,51	m²	21,62 €	20,00 %	1 005,55 €
2.4	fourniture et pose de plafond sur ossature métallique avec pose de laine de verre isover IBR 300mm revêtu kraft 7,5 RD (m2 K/W) acermi 02/018/052 et pose ba13 vissé	10,39	m²	48,00 €	20,00 %	498,72 €
2.5	collage des bandes avec 3 passes de finition (GDX)	10,39	m²	8,00 €	20,00 %	83,12 €
3	<u>Salle des fêtes</u>					<u>602,82 €</u>
3.1	Fourniture et pose de faux-plafond suspendu démontable dalle tonga ép22mm 60x60	9,42	m²	30,00 €	20,00 %	282,60 €
3.2	fourniture et pose laine de verre isover 240mm revêtu kraft 6 RD (m2 K/W) acermi 018/100	9,42	m²	21,62 €	20,00 %	203,66 €
3.3	plu value cornière souple	12,67	ml	9,20 €	20,00 %	116,56 €
4	<u>Maison médicale</u>					<u>541,50 €</u>

4.1	Fourniture et pose de faux-plafond suspendu démontable dalle tonga ép22mm 60x60	18,05	m²	30,00 €	20,00 %	541,50 €
5	fourniture et pose laine de verre isover 240mm revêtu kraft 6 RD (m2 K/W) acermi 018/100	18,05	m²	21,62 €	20,00 %	390,24 €
6	fourniture et pose de laine de verre isover 120 GR32 revêtu kraft 3,75 RD (m2 K/W) acermi 02/018/100 pour isolé les joues des puits de lumière	21,54	u	21,79 €	20,00 %	469,36 €
7	fourniture et pose profil porteur primaire 85/40 mm	3,00	u	48,25 €	20,00 %	144,75 €

Conditions de paiement

Acompte de 30 % à la signature soit 2 395,86 € TTC

Reste à facturer : 5 590,36 € TTC

Méthodes de paiement acceptées : Chèque, Espèces, Virement bancaire.

Total net HT 6 655,18 €

TVA 20,00 % 1 331,04 €

Total TTC 7 986,22 €

NET À PAYER 7 986,22 €

Pour l'entreprise

Pour le client

Bon pour accord

Exécution à réception

Fait à Chailles, le... 16/05/2026

Le Maire
Florent MARMAGNE



Télécharger
Partager
Signer

Notes

IBAN FR76 1440 6013 1090 0237 5577 618

BIC AGRIFRPP844